### PROVINCE DE QUÉBEC MUNCIPALITÉ DE LA MARTRE

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de La Martre, tenue le 15 novembre 2021, à 19 heures

Étaient présent(e)s : Monsieur Yves Sohier, maire

Madame Marie-Laure Rioux, conseillère Madame Guylaine Marin, conseillère Madame Valérie Bertand-Lemay, conseillère Madame Valérie Allard, conseillère

Monsieur Rémy-Richard Leclerc, conseiller Monsieur Marc-André Dinel, conseiller

Aussi présentes :

Madame Mélanie Lévesque, directrice générale

### **VÉRIFICATION DU QUORUM-OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, M. Yves Sohier, maire, ouvre la séance à 19h et souhaite la bienvenue. Mme Mélanie Lévesque, directrice générale, agit comme secrétaire.

M. Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour;

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Avis de motion : Règlement établissant le budget et fixant le taux de taxes pour l'exercice financier 2022
- 4. Résolution : MAMH Rencontre d'information sur les rôles et responsabilités des élus municipaux
- 5. Résolution : Nomination d'un élu responsable des questions aînés (RQA)
- 6. Résolution : Demande de cession d'un terrain municipal en vertu de l'acte de cession enregistré sous le numéro 19 889 416 le 26-04-2013
- 7. Résolution : Abrogation de la résolution 2021-06-57 Demande de citoyen pour achat d'un terrain municipal
- 8. Résolution : Annulation de la promesse de vente complète

- 9. Résolution : Résolution : Mise en place du comité de la démarche municipalité amie des aînés
- 10. Information : Projet de règlement relatif à l'utilisation des appareils électroménagers et de la cuisinette attenante au gymnase
- 11. Période de questions
- 12. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE MARIN, ET UNANIMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre tel que présenté :

### AVIS DE MOTION D'UNE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE BUDGET ET FIXANT LE TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

Avis de motion est, par la présente, donné par Mme La conseillère Marie-Laure Rioux, qu'à une séance subséquente du conseil de la Municipalité de La Martre, elle soumettra pour adoption un Règlement établissant le budget et fixant le taux de taxes pour l'exercice financier 2022.

Le projet de règlement est soumis à chacun des conseillers.

\_\_\_\_\_

Signature, Marie-Laure Rioux

#### RÉSOLUTION 2021-11-80 – MAMH – RENCONTRE D'INFORMATION SUR LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la tenue d'élections municipales le 7 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'il est primordiales que les élus municipaux soient informés sur les rôles et responsabilités des élus municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) offre des séances d'informations en ce sens auprès des municipalités.

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE VALÉRIE ALLARD ET UNANIMENT RÉSOLU que la municipalité de La Martre demande à la Direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de venir rencontrer les élus municipaux afin de les informés sur leurs rôles et responsabilités.

## RÉSOLUTION 2021-11-81 – NOMINATION D'UN ÉLU RESPONSABLE DES QUESTIONS AÎNÉS (RQA)

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de réaliser une démarche Municipalité Amie des Aînés pour assurer un milieu de vie de qualité aux aînés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en période de mise à jour de la politique des aînés et du plan d'action (2016 - 2018);

CONSIDÉRANT QUE la démarche MADA est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la démarche MADA nécessite la nomination d'un élu responsable des questions aînées (RQA);

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE VALÉRIE BERTRAND-LEMAY ET UNANIMENT RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE nomme Mme Marie-Laure Rioux, conseillère, responsable des questions aînés (RQA). L'élu RQA aura pour mandat principal la responsabilité de la démarche MADA.

# RÉSOLUTION 2021-11-82 — DEMANDE DE CESSION D'UN TERRAIN MUNICIPAL EN VERTU DE L'ACTE DE CESSION ENREGISTRÉ SOUS LE NUMÉRO 19 889 416 LE 26-04-2013

CONDISÉRANT QUE par la résolution 2021-06-57, suite à une demande citoyenne, la municipalité de La Martre a décidé d'aliéner le lot 5 417 719 dont elle était propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE suite au dépôt d'une lettre d'un citoyen, faisant valoir ses droits comme premier acquéreur en vertu de l'acte de cession enregistré sous le numéro 19 889 416 le 26 avril 2013;

CONSIDÉRANT QUE l'information de cet acte de cession n'était pas connu par les membres du conseil jusqu'au dépôt de l'information.

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE MARIN ET UNANIMENT RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE :

- 1. Cesse les démarches de vente entreprises en vertu de la résolution 2021-06-57;
- 2. Entreprenne les démarches nécessaires afin de rectifier la situation en vertu de l'acte de cession 19 889 416.

RÉSOLUTION 2021-11-83 – ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2021-06-57 – DEMANDE DE CITOYEN POUR ACHAT D'UN TERRAIN MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger la résolution 2021-06-57 – Demande de citoyen pour achat d'un terrain municipal;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER M. MARC-ANDRÉ DINEL ET UNANIMENT RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE abroge la résolution 2021-06-57.

### RÉSOLUTION 2021-11-84 – ANNULATION COMPLÈTE DE LA PROMESSE DE VENTE

CONSIDÉRANT QU'il y a eu abrogation de la résolution 2021-06-57 – Demande de citoyen pour achat d'un terrain municipal;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE VALÉRIE ALLARD ET UNANIMENT RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE procède à l'annulation complète de la promesse de vente.

## RÉSOLUTION 2021-11-85 — MISE EN PLACE DU COMITÉ DE LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de réaliser une démarche Municipalité Amie des Aînés pour assurer un milieu de vie de qualité aux aînés;

CONSIDÉRANT QUE la démarche MADA est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en période de mise à jour de la politique des aînés et du plan d'action (2016 - 2018);

CONSIDÉRANT QUE la démarche MADA nécessite la création d'un comité de pilotage.

CONSIDÉRANT QUE le comité de pilotage aura pour mandat de faire le bilan des réalisations du plan d'action de la politique des aînés 2016-2018, de mettre à jour la politique des aînés et le plan d'action pour une période minimale de 3 ans et de s'assurer que soient mis en place des mécanismes de mise en œuvre et de suivi de la politique des aînés et du plan d'action élaborés dans le cadre de la démarche MADA.

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉMY-RICHARD LECLERC ET UNANIMENT RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE que la municipalité procède à la création d'un comité de pilotage

MADA qui sera sous la responsabilité de l'élu responsable des questions aînés (RQA) et composé des personnes suivantes.

#### Membres du comité de pilotage :

Membres	Organisme/citoyen
(prénom/nom)	
Marie-Laure Rioux	Responsable élu RQA/Conseillère de la
	Municipalité de La Martre
Guylaine Marin	Conseillère de la Municipalité de La Martre
Rogers Fournier	Citoyen

# RÉSOLUTION 2021-11-86 – AUTORISATION DE SIGNATAIRE POUR DEMANDE D'AUTORISATION POUR UN PRÉLÈVEMENT D'EAU ASSUJETTI À L'ARTICLE 31.75 DE LA LQE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un signataire auprès du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Luttes contre les Changements Climatiques (MDDELCC);

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-LAURE RIOUX ET UNANIMENT RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE nomme monsieur Christian Roy, ingénieur de l'entreprise TETRA TECH QI. à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement au nom de la municipalité de La Martre .

**PÉRIODE DE QUESTIONS :** Le maire et les membres du conseil répondent aux questions du public.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE MARIN ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la séance soit levée à 19h41.

Yves Sohier	Mélanie Lévesque
Maire	Directrice générale et secrtrésorière